



Conditions Générales de Vente

Faire Face est une association féministe et d'éducation populaire qui œuvre à la prévention des violences de genre à travers l'outil de l'autodéfense féministe et de modules de prévention. Son siège social est fixé au 45 rue Jean de Pins, 31300 Toulouse. L'activité de formation de Faire Face est enregistrée sous le numéro 73 31 06760 3 auprès du préfet de la région Occitanie. Faire Face conçoit, élabore et dispense des formations inter-organisations et intra-organisations, à Toulouse et sur l'ensemble du territoire régional, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- commanditaire : toute personne physique (stagiaire) ou morale (organisme) qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association Faire Face
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- formations auto-portées : les formations inscrites au catalogue de l'association Faire Face et qui regroupent des stagiaires issues de différents organismes
- formations sur site : les formations conçues sur mesure par l'association Faire Face pour le compte d'un organisme commanditaire
- CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous
- OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

• **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Faire Face pour le compte d'un.e commanditaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du.de la commanditaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du.de la commanditaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du.de la commanditaire.

• **Interlocutrices**

Pour toute question relative à la formation professionnelle à Faire Face, les commanditaires sont invités à contacter l'équipe de Faire Face : faireface.association@gmail.com.

• **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations et à vous envoyer un devis sous 15 jours ouvrés.

Le règlement du prix de la formation, conformément au devis, est à effectuer à réception de la facture à l'ordre de Faire Face. Le règlement a lieu sous 30 jours à compter de la réception de la facture.



En cas de règlement par l'OPCA dont dépend la.le commanditaire, il appartient au.à la commanditaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer des délais de traitement de vos demandes.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que la.le commanditaire retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Faire Face au.à la commanditaire. Si l'accord de prise en charge du.de la commanditaire ne parvient pas à Faire Face au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, la.le commanditaire remet un chèque à Faire Face correspondant au montant de la formation. Ce chèque est détruit au moment ou l'accord de prise en charge nous parvient. Dans le cas où la prise en charge ne serait pas accordée, Faire Face peut proposer un paiement échelonné.

- **Débit et remplacement d'un.e participant.e sur une formation autoportée**

En cas de débit d'un.e participant.e signifié par la.le commanditaire à Faire Face au moins 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, Faire Face offre au.à la commanditaire la possibilité :

- de repousser l'inscription du ou de la stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Faire Face, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le ou la stagiaire empêché.e par un.e autre participant.e de la même structure ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

- **Annulation, absence ou interruption d'une formation sur site**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au-à la commanditaire par Faire Face.

a) En cas d'annulation de la formation par l'organisme employeur :

- la structure s'engage à prévenir l'équipe de Faire Face au moins de 10 jours ouvrés à l'avance ;
- d'un commun accord, les deux parties pourront alors convenir d'une nouvelle date dans la limite d'un report.
- dans le cas où aucune nouvelle date ne pourrait être fixée dans un délai d'un mois, 50 % du devis restera dû à l'association Faire Faire. Si le report se fait dans le mois, aucun frais ne sera appliqué.
- dans le cas où aucun report n'est possible et que l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrés à l'avance, 100 % du devis (hors frais de déplacement) restera dû à l'association Faire Faire.

b) Si l'annulation par l'organisme employeur intervient moins de 3 jours ouvrés avant la date, 100 % du devis (hors frais de déplacement) restera dû, qu'il y ai report ou non.



c) En cas d'annulation de l'atelier/du stage, Faire Face s'engage à prévenir au moins 10 jours ouvrés avant la date de la formation (hors arrêt maladie et préavis de grève) et à transmettre une nouvelle date dans les meilleurs délais.

d) La pédagogie des ateliers d'autodéfense et des modules étant basée sur la dynamique collective, et afin d'assurer le bon déroulement et la qualité de nos interventions, les formations ou ateliers ne seront pas animés en cas d'un nombre trop peu élevé de participantes. En dessous de 8 participant.e.s, un atelier ou une formation pourra être annulée.